

Dans mon propre ministère, notre programme de longue renommée pour le développement des marchés d'exportations, le PDME, est maintenant orienté principalement vers les petites entreprises. Par ailleurs, l'aide financière pour la participation aux foires commerciales parrainées par le gouvernement n'est maintenant offerte qu'aux petites entreprises, moyennant un partage des coûts. De plus, la participation aux missions commerciales et le soutien aux plus grandes entreprises présentes aux foires commerciales sont aujourd'hui assujettis au recouvrement intégral des coûts.

Pendant que nous travaillons à ces outils pour rendre nos programmes couvrant l'exportation plus accessibles aux petites entreprises, nous devons aussi contribuer davantage à les préparer aux rigueurs du commerce international. Tous les exportateurs, expérimentés ou nouveaux, ont besoin d'une formation en mise en marché internationale, en financement des exportations, en droit des sociétés et du commerce à l'étranger, en cultures et en langues étrangères.

Le gouvernement a un rôle clé à jouer dans la formation des petits entrepreneurs, en partie en accordant son aide aux initiatives d'institutions privées comme le Programme «Pour réussir à l'étranger», le PRET. Nous tenons à féliciter la Chambre de commerce et l'office du développement économique de Calgary pour leur participation à la promotion des programmes PRET.

Le Protocole d'entente entre le Canada et l'Alberta tient compte du fait que l'éducation et la formation sont les outils les plus efficaces pour augmenter le nombre de sociétés aptes à investir les marchés d'exportation. Amener les sociétés à ce stade est aussi un des facteurs déterminants qui nous aideront à faire un usage optimal de nos ressources limitées à l'étranger. Ces dernières années, un nombre grandissant d'entrepreneurs qui ont frappé aux portes de nos délégués commerciaux à l'étranger n'avaient pas la préparation nécessaire. Trop souvent, ils auraient pu ou auraient dû obtenir réponse à leurs questions au pays. De même qu'il en coûte plus cher à une société pour recueillir des renseignements de base sur un marché depuis une chambre d'hôtel de Tokyo que d'un bureau au Canada, il est plus coûteux pour les pouvoirs publics d'accorder assistance et formation de base à l'étranger qu'au Canada.

Dans ce domaine, les provinces sont les mieux placées pour jouer un rôle de meneur, car elles sont habituellement plus près de la clientèle, elles connaissent mieux ses besoins et, dans de nombreux cas, elles prêtent une oreille plus attentive aux préoccupations de la base.

L'entente que le premier ministre Klein et moi signons aujourd'hui nous mène carrément sur cette voie. Elle nous engage